

DECRET N° 2016 – 762 du 08 décembre 2016

chargeant **Monsieur Candide Armand-Marie AZANNAI**, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale, de l'intérim de **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, pour la période du **12 au 14 décembre 2016**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, son intérim sera assuré, du **12 au 14 décembre 2016**, par **Monsieur Candide Armand-Marie AZANNAI**, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 décembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON